

Bruxelles, le 9 septembre 2025
(OR. en)

12318/25
COR 1
OJ CRP1 30

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

10 et 12 septembre 2025 (11:30, 10:00)

CORRIGENDUM N°1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 (11 h 30)

Le point ci-après est libellé comme suit:

Points sans débat (I)

Transports

16. Directive modifiant la directive 1999/62/CE en ce qui concerne les exemptions de péage Eurovignette pour les véhicules utilitaires lourds à émissions nulles
Mandat de négociation avec le Parlement européen

IC 11738/1/25 REV 1
TRANS

I Première lecture

C Sur la base d'une proposition de la Commission